

1. Le projet « Envol des cités » se déroulera sur un an, en Province de Hainaut, de janvier à décembre 2019.
2. Il est ouvert à tous les groupes ou artistes-solo, créateurs de leur projet et de leur répertoire musicaux.
3. Toutes les catégories sont concernées : Pop, Rock, Rap, RNB, Musique électronique, Ethnique, Variété en tous genres, etc.
4. Les candidats sont invités à poster leurs créations (Sons) sous la forme de chansons originales sur le Site de Court-circuit.
5. Si une chanson n'est pas écrite en langue française, sa traduction doit accompagner l'inscription ;
6. Les paroles ainsi que l'exécution des chansons ne doivent pas porter atteinte à la morale ; Elles ne revêtiront pas de caractère extrémiste de quelque nature qu'il soit.
7. Le présent règlement officiel ainsi que la procédure de présélection seront rendus publiques dès le lancement du programme ;
8. Les artistes exécuteront leurs chansons pour la première fois lors des éliminatoires qui auront lieu en Hainaut, devant un jury. Ensuite, ils pourront présenter s'ils le désirent, des chansons différentes à chaque étape de la tournée, qui soit en respect de l'article 8 du présent règlement ;
9. Les artistes sélectionnés lors des éliminatoires s'engagent à participer aux diverses étapes de la tournée, aux différents coachings, aux formations, sans exception, sauf motifs impérieux ; Ils recevront dès le début de l'année l'agenda de toutes les dates afférentes à la tournée et s'engageront à leur donner la priorité avant n'importe quel autre engagement scénique.
10. A l'issue de la tournée, le groupe / artiste qui aura recueilli le meilleur suffrage du public recevra une aide de l'Envol des cités (Enregistrement single ou aide à projet en cours, etc, ainsi que des possibilités de se produire sur différentes scènes hainuyères (Ronquières, Scène sur Sambre, Dour, ect.) le Jury de la finale choisira le groupe qui recevra une aide de l'Envol des cités (Enregistrement d'un EP ou album en co-production avec un Label belge ou aide à projet en cours, etc, ainsi que des possibilités de se produire sur différentes scènes hainuyères). et aura la possibilité, s'il le souhaite, de signer un contrat de production avec un Label belge (actuellement Moozoo Music), s'il répond aux critères de ce label. Il bénéficiera également de nos partenariats avec d'autres festivals en Hainaut. (voir nos éditions précédentes).
11. Les candidatures (fiche type à compléter sur le Site de Court-circuit) seront accompagnées de démos des chansons avec les paroles de celles-ci, ainsi que tous les liens en rapport avec les artistes et envoyées pour le 15 janvier 2019 au plus tard.
12. Pour tous autres renseignements, prière de contacter Monsieur Jacques Nuovo, Coordinateur de l'Envol des cités : [jacquesnuovo@gmail.com](mailto:jacquesnuovo@gmail.com) tél : 0496 / 160 346